

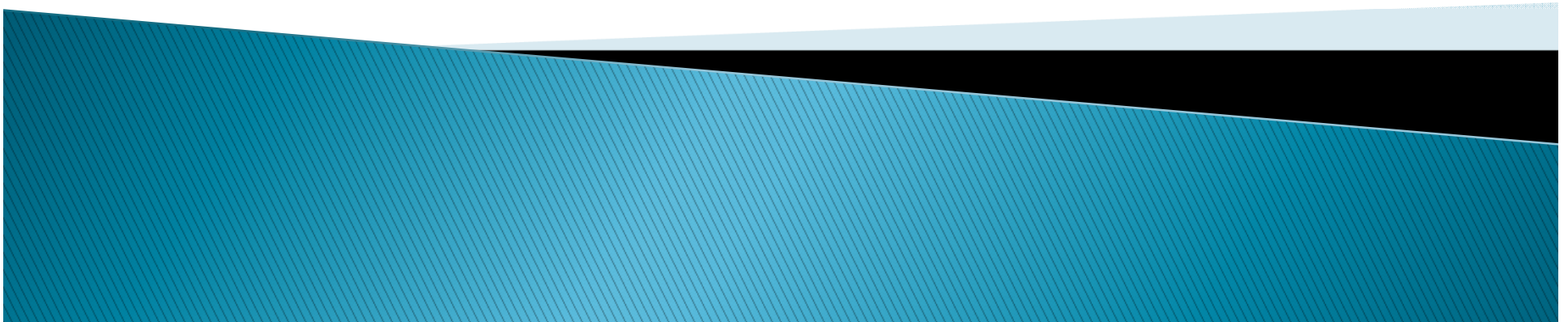
Université de Moncton

Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel

Actualisation du régime – *Propositions du Comité de retraite*

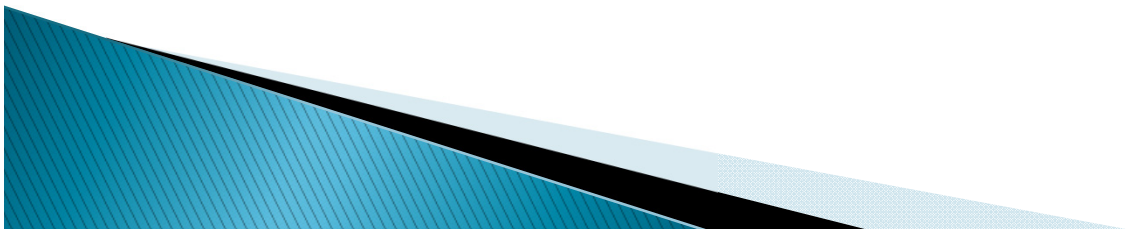
Présenté par Conrad Ferguson aux sessions d'information du mois d'octobre 2013

Préparé le 24 septembre 2013



Ordre du jour

- ▶ Introduction
- ▶ Raisons pour l'actualisation du régime
- ▶ Défis à relever
- ▶ Propositions du Comité de retraite
- ▶ Conséquences pour les participants et participantes actifs
- ▶ Conséquences pour les retraités et retraitées
- ▶ Autres éléments
- ▶ Résumé
- ▶ Prochaines étapes



Introduction

- ▶ Votre régime de retraite est :
 - Un régime où vous cotisez 9 % de votre salaire et
 - Vous recevez une prestation définie selon vos années de participation au régime et votre salaire
 - 2 %* de la moyenne des 3 meilleures années de salaire multiplié par vos années de participation au régime (après 60 ans et conformément à la règle de 90)
- * quelques participants et participantes ont 1,54 % pour années de participation avant 1992
- ▶ Le Conseil des gouverneurs (CGV) a :
 - La responsabilité finale sur le régime et
 - Le pouvoir de décider de toute modification au régime
- ▶ Votre Comité de retraite :
 - Est composé de représentants et représentantes des divers groupes d'employés et employées (UMCE, UMCM, UMCS et retraités et retraitées) et de l'Université
 - Joue un rôle d'aviseur au CGV (recommandations seulement)

Introduction

- ▶ Les régimes de retraite à prestations définies à travers le monde, particulièrement en Amérique du Nord, vivent des moments difficiles
 - Les universités avec régimes à prestations définies ne font pas exception
- ▶ Plusieurs importants régimes de retraite au Canada ont :
 - augmenté les cotisations des participants et participantes et
 - réduit les prestations futures
- ▶ Gouvernements provinciaux se questionnent également :
 - Modifications importantes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Alberta)
 - Cotisations limitées pour les 5 prochaines années (Ontario)
 - Étudient la situation (Terre-Neuve et Île-du-Prince-Édouard)
 - Rapport de la Commission D'Amours (Québec)



Raisons pour l'actualisation du régime

- ▶ Déficits de votre régime ont augmenté sensiblement de 2009 à 2012
 - Déficit de continuité était de 6 700 000 \$ en 2009 et a atteint 25 400 000 \$ au 31 décembre 2012 (augmentation de 17 700 000 \$)
 - Causes de l'augmentation :
 - Baisse des taux d'intérêt (représente 7 M \$)
 - Longévité – on paie les pensions plus longtemps (représente 2,4 M \$)
 - Autres facteurs incluant l'effet de la perte dans les rendements de 2008 (représente 8,3 M \$)
 - Déficit de solvabilité était de 22 200 000 \$ en 2009 et a atteint 53 600 000 \$ au 31 décembre 2012 (augmentation de 31 400 000 \$), principalement dû à la baisse des taux d'intérêt

Raisons pour l'actualisation du régime

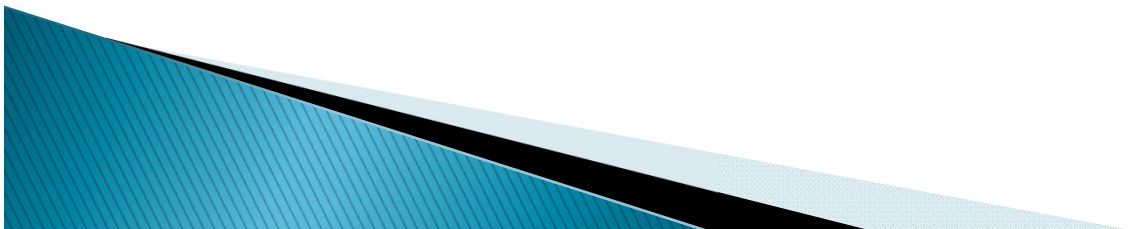
- ▶ Vos cotisations ont augmenté deux fois depuis 2004
 - Maintenant 9 % de votre salaire plus vos cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC)
- ▶ Les cotisations de l'Université ont augmenté davantage
 - En 2013, environ 13 % des salaires comparativement à 9 % en 2010 plus cotisations au RPC
 - Ceci est en plus de la dispense de paiement de solvabilité
- ▶ Au total, vous et l'Université allouez environ 30 % de vos salaires à l'épargne retraite
- ▶ Augmenter davantage vos cotisations et celles de l'Université sans considérer des révisions au régime n'était pas une option viable pour l'Université, ni pour votre Comité de retraite



Raisons pour l'actualisation du régime

Demande de l'Université

- ▶ Face à des augmentations de cotisations et des pressions sur le budget opérationnel, l'Université a mandaté au Comité de retraite de faire :
 - Une révision en profondeur du régime et
 - Des recommandations sur les modifications à apporter pour rencontrer les objectifs suivants :
 - Prestations adéquates à la retraite
 - Cotisations abordables pour tous
 - Variations dans les cotisations acceptables pour tous
 - Reconnaître les besoins des retraités et retraitées, si des surplus se dégagent



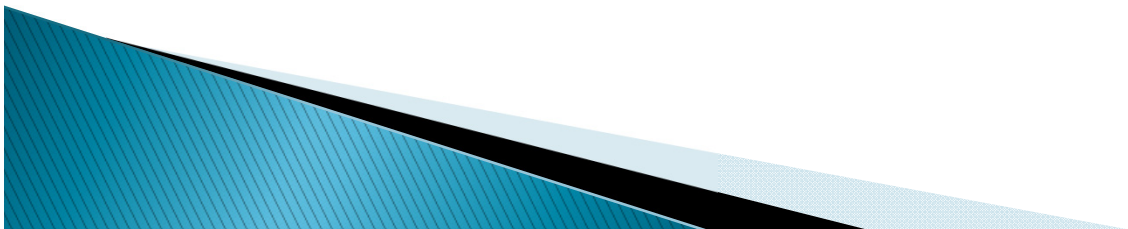
Défis à relever – Approche suivie

- ▶ Comité de retraite a entrepris en 2011 une étude approfondie de votre régime de retraite et des options à considérer :
 - Examen détaillé de la situation actuelle
 - Raisons qui motiveraient des modifications
 - Énoncé de principes à suivre pour les recommandations
 - Options à considérer pour rencontrer les objectifs aujourd'hui et dans le futur
- ▶ Après 2 ans de travail avec multiples analyses à la fine pointe des méthodes utilisées aujourd'hui et onze présentations*, votre Comité vous présente ses recommandations
- ▶ * Les onze présentations sont sur le site web de l'Université à l'adresse :
<http://www.umoncton.ca/rppsap/node/22>



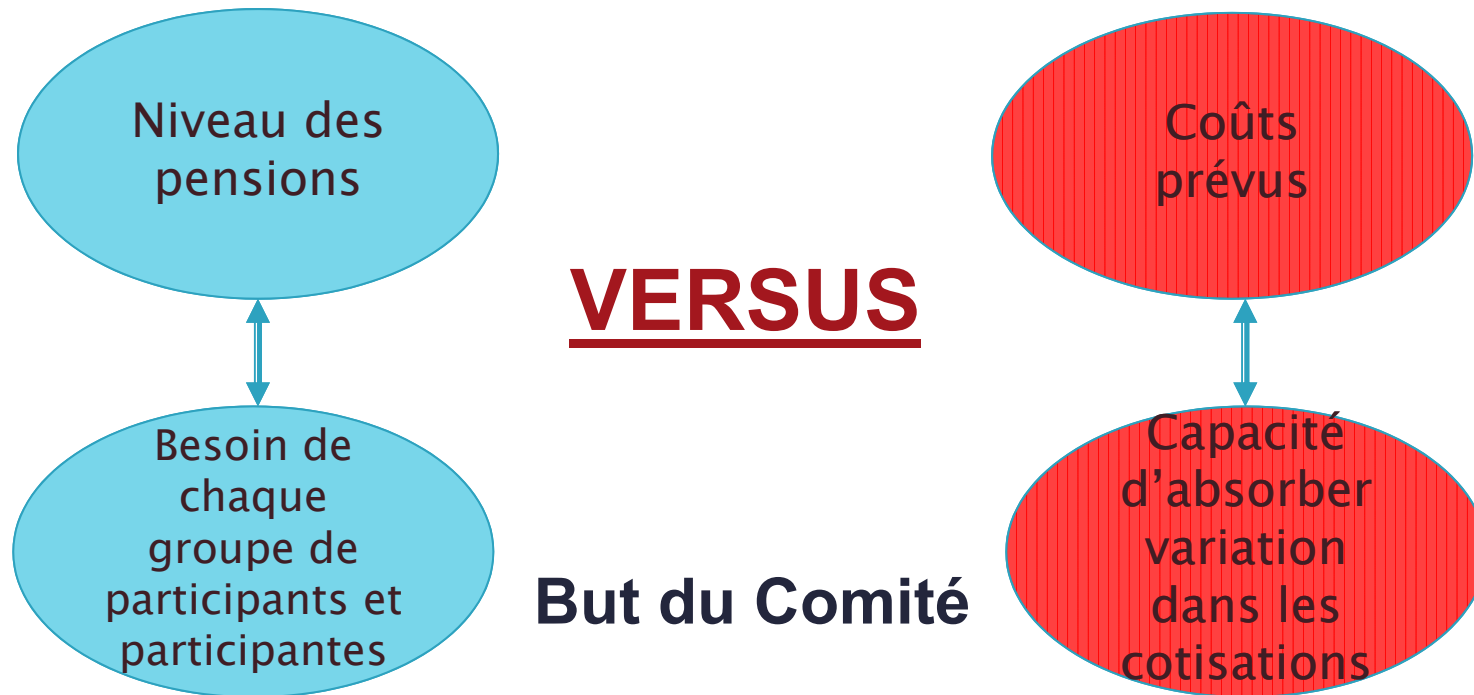
Défis à relever

- ▶ Impossible de satisfaire à tous les besoins dans toutes les situations
- ▶ Limitations imposées par la Loi sur les prestations de pension
 - Aucun ajustement avant la date d'actualisation (service passé)
- ▶ Limitations et opportunités offertes par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)
 - Maximum de pension annuelle
 - Opportunité pour cotiser à un RÉER



Défis à relever

Équilibre entre les facteurs suivants :



Meilleure solution possible avec les sommes disponibles

Propositions du Comité de retraite

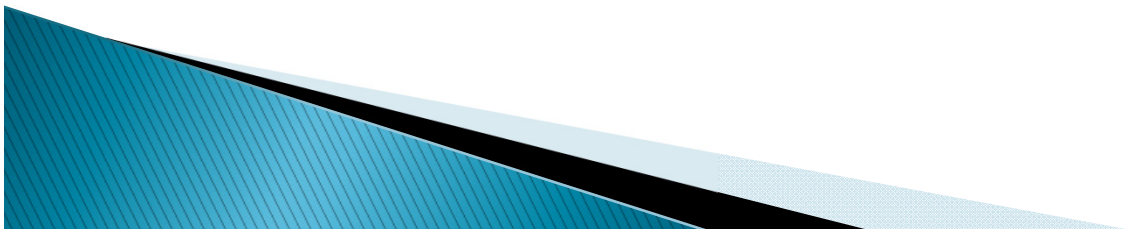
Après des études approfondies, trois options ont été considérées comme plausibles (rencontrent les objectifs précités) :

1. 2 % salaire carrière sans la règle de 90 pour années de participation futures
2. 2 % salaire carrière en préservant la règle de 90 pour années de participation futures
3. 1,6 % salaire final (3 meilleures années) en préservant la règle de 90 pour années de participation futures

Les trois options ont un plafond salarial de 120 000 \$ ajusté annuellement à partir de 2014

► Option 2 a été retenue

- Plus de stabilité pour les participants et participantes à court et moyen terme
- Formule à 2 % avec chance d'augmentation future préférée à une formule à 1,6 % du salaire final (meilleure transition et gestion des risques)



Propositions du Comité de retraite

IMPORTANT : Propositions seulement à ce stade-ci

- ▶ Date d'actualisation visée : 1^{er} janvier 2014
- ▶ Propositions pour années de participation avant la date visée :
 - Aucune modification
 - Pour tous les participants et participantes (incluant les retraités et retraitées) pour les années de participation déjà créditées
 - Responsabilité financière de l'Université pour avance de cotisations pour payer le déficit accumulé
- ▶ Propositions pour années de participation à partir de la date visée :
 - Voir propositions aux pages 13 et 14

Propositions du Comité de retraite – Prestations

IMPORTANT : Propositions seulement à ce stade-ci

Éléments	Régime actuel (service passé jusqu'au 31 décembre 2013)	Régime actualisé (service futur à partir de la date visée du 1er janvier 2014)	Mod.
Crédit de rente par année de participation	2 %	2 %	=
Base salariale (moyenne)	3 meilleures années	Salaire carrière	↓
Plafond salarial	85 750 \$ fixe	120 000 \$ ajustés annuellement*	↑
Rente annuelle maximale par année de service	1 715 \$	2 400 \$ ajustés annuellement*	↑

* Augmentera annuellement selon le taux d'augmentation de la rente maximale pour fins d'impôt

Propositions du Comité de retraite – Prestations

IMPORTANT : Propositions seulement à ce stade-ci

Éléments	Régime actuel (service passé jusqu'au 31 décembre 2013)	Régime actualisé (service futur à partir de la date visée du 1 ^{er} janvier 2014)	Impact
Règles pour l'âge de retraite – pension non réduite	65 ans ou règle de 90 entre 60 et 65 ans	65 ans ou règle de 90 entre 60 et 65 ans	=
Réduction pour retraite anticipée	3,6 % par année	3,6 % par année	=
Rente normale – avec conj. – sans conj.	50 % au conj. survivant Viagère garantie 10 ans	50 % au conj. survivant Viagère garantie 10 ans	=
Accumulation de pension pour ceux et celles prenant leur retraite après 65 ans	Ajustement actuariel + années de participation additionnelles et limite 35 années	Moins de 65 ans Années de participation additionnelles seulement sans limite de 35 années	
		65 ans et plus Aucune modification	=

Propositions du Comité de retraite– Cotisations

IMPORTANT : Propositions seulement à ce stade-ci

- Illustrations des cotisations des participants et participantes

Exemples de Salaire annuel	Cotisations	Avant l'actualisation	Après l'actualisation
30 000 \$	Régulières	2 700 \$	2 700 \$
60 000 \$	Régulières	5 400 \$	5 400 \$
90 000 \$	Régulières	7 718 \$	8 100 \$
	RÉER	382 \$	0 \$
	Totales	8 100 \$	8 100 \$
120 000 \$	Régulières	7 718 \$	10 800 \$
	RÉER	3 082 \$	0 \$
	Totales	10 800 \$	10 800 \$

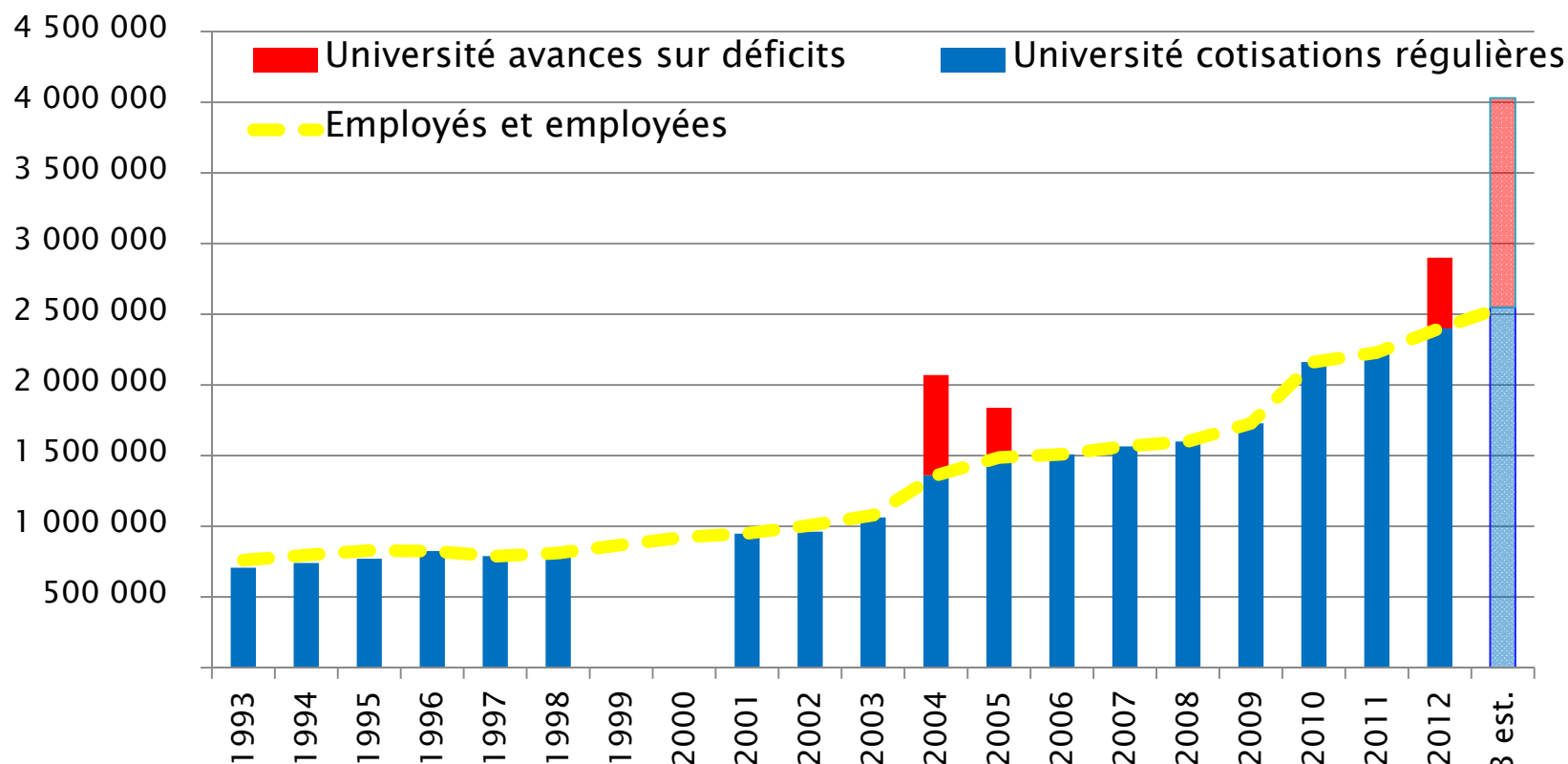
Propositions du Comité de retraite – Cotisations

IMPORTANT : Propositions seulement à ce stade-ci

Source de cotisations	Régime actuel	Régime actualisé	Différence
Participants et participantes (9 % jusqu'au plafond salarial)	2 549 000 \$	2 573 000 \$	24 000 \$
Université	3 864 000 \$	4 030 000 \$	166 000 \$
Université/ participants et participantes	1,52 \$ pour chaque 1 \$	1,57 \$ pour chaque 1 \$	

Propositions du Comité de retraite

Historique des cotisations de 1993 à 2012



	1993 à 2012	2013 estimation	1993 à 2013
Employés et employées	25 673 000 \$	2 549 000 \$	28 222 000 \$
Université	25 216 000 \$	4 030 000 \$	29 246 000 \$
Différence cumulative depuis 1993	457 000 \$	(1 481 000 \$)	(1 024 000 \$)

Propositions du Comité – Politique de financement

IMPORTANT : Propositions seulement à ce stade-ci

Situation	Maintenant	Proposé
Excédentaire (surplus total)	Université peut prendre congé de cotisations	1. Effacer les déficits 2. Établir une marge de sécurité et renverser réduction aux éléments B et C ci-dessous (si applicable) 3. Rééquilibrer les cotisations à 9 % chacun 4. Ajuster les montants de pension crédités après 2013 pour inflation et indexation aux retraités et retraitées 5. Réduction des risques 6. Réduction des cotisations pour chacun
Déficitaire <i>Déficit accumulé avant date visée pour l'actualisation</i>	Université avance les fonds nécessaires	Université avance les fonds nécessaires pour déficit cumulatif à la date visée pour l'actualisation, soit le 1 ^{er} janvier 2014
Déficitaire <i>Déficit après date visée pour l'actualisation</i>	Université avance les fonds nécessaires	A. Cotisations augmentent jusqu'à 1,25 % chacun B. Règle de 90 suspendue pour les personnes âgées de moins de 50 ans au moment du changement C. Prestations réduites de 2 % à 1,9 % pour années de participation futures D. Reprendre les discussions sur l'avenir du régime

Conséquences pour les participants et participantes actifs

- ▶ À la retraite, deux calculs seront effectués pour les participants et participantes au régime à la date d'actualisation
 - Calcul 1 – Pour les années de service créditées avant le 1^{er} janvier 2014
 - Pension : 2 % de la moyenne des 3 meilleures années de salaire à la retraite par année de service
 - Plafond salarial : 85 750 \$ fixe
 - Calcul 2 – Pour les années de service créditées à partir du 1^{er} janvier 2014
 - Pension : 2 % du salaire à chaque année (ajustée si des surplus se dégagent)
 - Plafond salarial : 120 000 \$ en 2014 ajusté annuellement par la suite
- ▶ Les participants et participantes âgés de moins de 65 ans qui ont plus de 35 années de participation auront le choix de réintégrer le régime pour le futur seulement

Exemple d'un participant ou participante
(calculs des pensions annuelles arrondies au 100 \$ le plus près)

Âge	Salaire actuel	Années de participation	Âge de la retraite	Projection de l'augmentation salaire
58	70 000 \$	28	60	3 % par année

Période de participation	Salaire moyen	Années de part.	Pension sans actualisation	Pension avec actualisation	Différence
2013 et avant	72 100 \$*	28	40 400 \$	40 400 \$	nil
2014 et après	73 200 \$**	2	2 900 \$	2 900 \$	nil
Total	s.o.	30	43 300 \$	43 300 \$	nil

Pension totale / moyenne des 3 meilleures années / années de participation

Aucun ajustement pour l'inflation (suppose jamais de surplus)	2 %	2 %	nil
---	-----	-----	-----

* **Moyenne des 3 meilleures années de salaire durant toute la carrière (de l'adhésion au régime jusqu'à la date de la retraite)**

** **Moyenne des salaires de 2014 jusqu'à la date de la retraite (2 ans)**

Exemple d'un participant ou participante
(calculs des pensions annuelles arrondies au 100 \$ le plus près)

Âge	Salaire actuel	Années de participation	Âge de la retraite	Projection de l'augmentation salaire
50	70 000 \$	21	60	3 % par année

Période de participation	Salaire moyen	Années de part.	Pension sans actualisation	Pension avec actualisation	Différence
2013 et avant	85 750 \$*	21	36 000 \$	36 000 \$	nil
2014 et après	82 700 \$**	10	17 200 \$	16 500 \$	700 \$
Total	s.o.	31	53 200 \$	52 500 \$	700 \$

Pension totale / moyenne des 3 meilleures années / années de participation

Aucun ajustement pour l'inflation (suppose jamais de surplus)	2 %	1,97 %	0,03 %
--	-----	--------	--------

* **Moyenne des 3 meilleures années de salaire durant toute la carrière avec plafond atteint sur ses 3 meilleures années de salaire (de l'adhésion au régime jusqu'à la date de la retraite)**

** **Moyenne des salaires de 2014 jusqu'à la date de la retraite (10 ans)**

Exemple d'un participant ou participante
(calculs des pensions annuelles arrondies au 100 \$ le plus près)

Âge	Salaire actuel	Années de participation	Âge de la retraite	Projection de l'augmentation salaire
46	55 000 \$	14	61	3 % par année

Période de participation	Salaire moyen	Années de part.	Pension sans actualisation	Pension avec actualisation	Différence
2013 et avant	83 200 \$*	14	23 300 \$	23 300 \$	nil
2014 et après	70 200 \$**	15	25 000 \$	21 100 \$	3 900 \$
Total	s.o.	29	48 300 \$	44 400 \$	3 900 \$

Pension totale / moyenne des 3 meilleures années / années de participation

Aucun ajustement pour l'inflation (suppose jamais de surplus)	2 %	1,84 %	0,16 %
--	-----	--------	--------

* **Moyenne des 3 meilleures années de salaire durant toute la carrière (de l'adhésion au régime jusqu'à la date de la retraite)**

** **Moyenne des salaires de 2014 jusqu'à la date de la retraite (15 ans)**

Exemple d'un participant ou participante
(calculs des pensions annuelles arrondies au 100 \$ le plus près)

Âge	Salaire actuel	Années de participation	Âge de la retraite	Projection de l'augmentation salaire
33	40 000 \$	4	60	3 % par année

Période de participation	Salaire moyen	Années de part.	Pension sans actualisation	Pension avec actualisation	Différence
2013 et avant	85 100 \$*	4	6 800 \$	6 800 \$	nil
2014 et après	62 100 \$**	27	46 000 \$	33 600 \$	12 400 \$
Total	s.o.	31	52 800 \$	40 400 \$	12 400 \$

Pension totale / moyenne des 3 meilleures années / années de participation

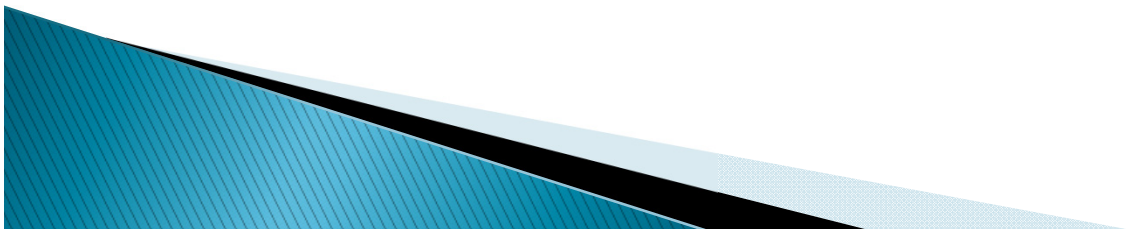
Aucun ajustement pour l'inflation (suppose jamais de surplus)	2 %	1,53 %	0,47 %
--	-----	--------	--------

* **Moyenne des 3 meilleures années de salaire durant toute la carrière avec plafond atteint sur 2 de ses 3 meilleures années de salaire (de l'adhésion au régime jusqu'à la date de la retraite)**

** **Moyenne des salaires de 2014 jusqu'à l'année de la retraite (27 ans)**

Conséquences pour les participants et participantes actifs

- ▶ Calcul de la pension après actualisation
 - fait en supposant que des surplus se dégageraient et
 - que l'ajustement de la pension serait de 50 % du taux de l'inflation chaque année.
- ▶ Pour l'exemple du plus jeune, deux autres hypothèses d'augmentation de salaire ont été utilisées
 - 4 % pour les 7 premières années et 2 % par la suite
 - 2 % par année
- ▶ Résultats sont présentés au tableau sommaire qui suit



Conséquences pour les participants et participantes actifs

Sommaire des exemples

Âge	Années de part.	Âge ret.	Augmentation de salaire	Pension par année de participation (2 % de la moyenne des 3 meilleures années de salaire)		
				Avant actualisation	Après actualisation aucun surplus	Après actual. 50 % inflation
58	28	60	3 % par année	2 %	2 %	2 %
50	21	60	3 % par année	2 %	1,97 %	2 %
46	14	61	3 % par année	2 %	1,84 %	1,90 %
33	4	60	3 % par année	2 %	1,53 %	1,68 %
33	4	60	4 % – 7 ans, 2 % par après	2 %	1,63 %	1,81 %
33	4	60	2 % par année	2 %	1,65 %	1,83 %

Conséquences pour les participants et participantes

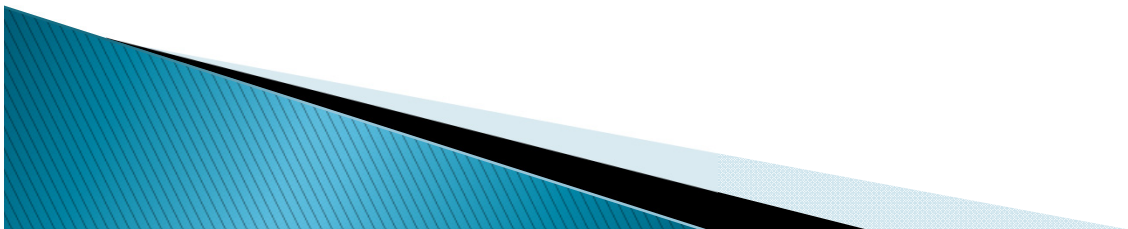
Illustration du revenu net avant et après la retraite incluant RPC à 60 ans et PSV à 65 ans

Âge à la retraite	Années de part.	Salaire final	Avec 1,6 % de crédit de rente salaire 3 ans		
			Revenu net avant la retraite	Revenu net après la retraite	Différence entre avant et après
65	30	50 000 \$	30 038 \$	33 436 \$	3 398 \$
60	30	50 000 \$	30 038 \$	21 549 \$	(8 489 \$)

Âge à la retraite	Années de part.	Salaire final	Situation actuelle avec 2,0 % de crédit de rente		
			Revenu net avant la retraite	Revenu net après la retraite	Différence entre avant et après
65	30	50 000 \$	30 038 \$	37 314 \$	7 276 \$
60	30	50 000 \$	30 038 \$	25 710 \$	(4 328 \$)

Conséquences pour les retraités et retraitées

- ▶ Pension actuelle ne change pas
- ▶ Partage du surplus futur, s'il y en a, est amélioré
- ▶ Proposition
 - Surplus excédentaires partagés en proportion des passifs
 - Retraités et retraitées ont 35 % des passifs au 31 décembre 2011
 - Donc, au 31 décembre 2011, si des surplus excédentaires s'étaient produits à cette date, 35 % de ces surplus excédentaires auraient été attribués aux retraités et retraitées jusqu'à concurrence des maximums permis par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)



Autres éléments

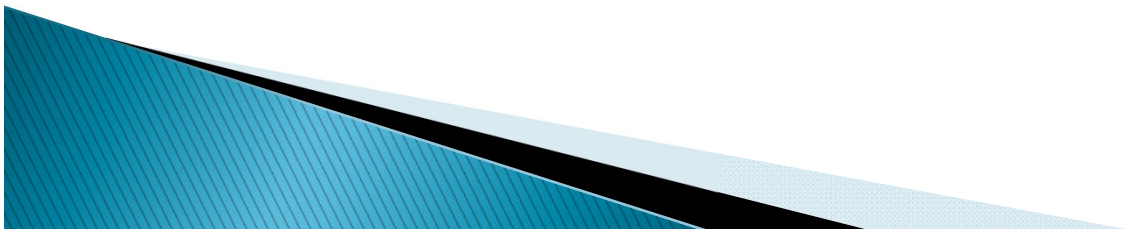
- ▶ Approche pour la gouvernance demeurerait la même
 - Quelques précisions sont nécessaires pour clarifier les rôles du Comité de retraite et de l'Université
- ▶ Taux de rendement sur cotisations additionnelles volontaires serait modifié pour être égal au rendement de la caisse (qu'il soit positif ou non)
- ▶ Quelques autres articles du Règlement du régime devraient être mis à jour sans pour autant affecter les pensions des participants et participantes

Résumé

- ▶ Pension pour les retraités et retraitées n'a pas changé
 - Définition claire des surplus disponibles pour indexation
- ▶ Pour les participants et participantes actifs
 - Pension pour les années de participation jusqu'à 2014 n'a pas changé
 - Pension pour les années de participation futures (2014 et après) serait changée sur base du salaire annuel et ajustée à la hausse si des surplus se dégagent
 - Peu d'effet sur ceux et celles à 10 années ou moins de la retraite
 - À long terme, le régime a plus de chance de dégager des surplus
 - Possibilité d'avoir à cotiser jusqu'à 1,25 % de plus (Université également) dans de mauvaises conjonctures économiques pour le régime
 - Définitions claires des surplus disponibles pour ajustement
- ▶ Les risques et leur partage sont clairement identifiés

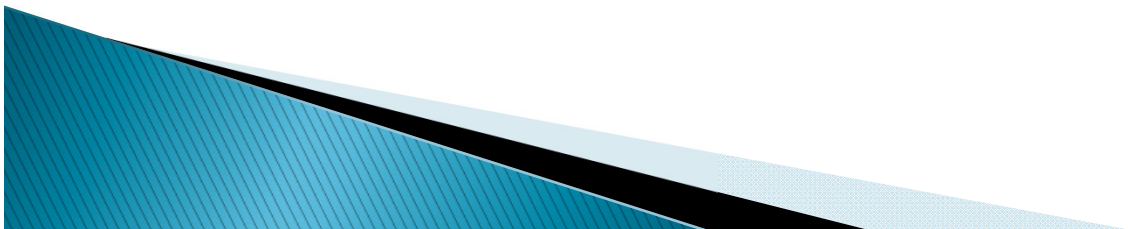
Résumé

- ▶ Après l'examen approfondi et l'étude de multiples options, le Comité de retraite croit avoir proposé la meilleure solution possible
 - Avec les sommes disponibles et
 - Compte tenu des besoins de tous les groupes de participants et participantes incluant retraités et retraitées
- ▶ La proposition qui en résulte est un bon régime de retraite avec une meilleure capacité pour absorber les variations futures



Prochaines étapes

- ▶ Présentations et réception de vos commentaires
- ▶ Recommandations préparées par le Comité de retraite pour le CGV qui aura lieu le 30 novembre 2013
- ▶ Mise en œuvre
 - Révision du Règlement du régime
 - Révision de la politique de placement
 - Introduction d'une politique de financement
 - Stratégies pour gérer les gains et les pertes clairement identifiées



Commentaires

Vous pouvez envoyer vos commentaires à:

Dianne Arsenault dianne.arsenault@umoncton.ca

au Service des ressources humaines

